

COLLATÉRAUX « TEMPORAIRES » À SAIVES

# L'ARMÉE OUVRE UN SAS AUX LOCATAIRES EN PÉRIL

@T.B.



LES PROPRIÉTAIRES VÉREUX MENAÇAIENT LES LOCATAIRES !

## L'ARMÉE OUVRE UN SAS AUX LOCATAIRES EN PÉRIL

LES TAUDIS D'ANGLEUR SERONT VIDES JEUDI PROCHAIN SANS EXPULSION PAR LA FORCE. LA CASERNE DE SAIVES ABRITERA LES PERSONNES SANS LOGEMENT

**M**ercredi soir, le bourgmestre Willy Demeyer a rencontré les 15 locataires – dont trois enfants en bas âge, des trois immeubles rues d'Ougrée, du Sart-Tilman et d'Othée, frappés le 19 juillet d'inhabitabilité avec ordre d'expulsion pour le 31 août (27 juillet pour la rue du Sart-Tilman). L'échevin des Affaires sociales Benoît Drèze, le GADL (Groupe d'Action pour le Droit au Logement), des représentants syndicaux et des avocats de certains locataires ont aussi participé à la réunion. « *Il n'y aura pas d'expulsion par la force, se réjouit le bourgmestre. L'ensemble des participants s'est accordé sur le principe de quitter les habitations* ». Le délai ultime est de huit jours. Jeudi prochain, les taudis seront vides. Les éventuelles personnes sans toit seront temporairement abritées par le SPF (Service Public Fédéral) Défense à la caserne militaire de Saives.

### Collatéraux « temporaires »

Le bourgmestre « *comptable de la vie des locataires* », insiste-t-il, assure que « *dès que les personnes seront en sécurité, les services sociaux de la Ville les aideront à trouver une solution durable* ». Quid du suivi social alors que l'hébergement sera hors Cité ardente ? Saives, hors Liège, a été choisi « *car les personnes seront le mieux logées là* », explique-t-il. *Nous*

*allons passer des accords pour le suivi social* ». Les dégâts collatéraux de l'inhabitabilité « *sont donc temporaires* », poursuit-il. Il serait en effet ahurissant que les personnes ne trouvent pas un logement moins cher que 350€ pour un appartement à une chambre et 800€ pour une maison « *peuplés de rats et infestés de vermine, décrit le bourgmestre. Les bâtiments peuvent s'effondrer et présentent des risques d'explosion de gaz* ». La Ville conseillera les personnes pour faire valoir leurs droits en justice envers les propriétaires, tels que récupération de caution et dédommagements. Et de « *regretter que les personnes aient été placées dans cette situation par des propriétaires peu scrupuleux qui n'ont jamais voulu se plier aux injonctions des services de Sécurité* ».

### Menaces des proprios !

Le bourgmestre ajoute que « *les locataires recevaient en outre des menaces de la part des propriétaires pour continuer à payer leur loyer malgré l'inhabitabilité* ». Quid d'une liste noire publique des propriétaires véreux pour éviter d'autres victimes ? « *Oui peut-être, répond-il. Nous verrons si c'est légal et possible* ». Les locataires s'étaient auparavant insurgés des délais d'expulsions au 27 juillet et 31



WILLY DEMEYER @ T.B.  
(CLIQUER SUR LA PHOTO POUR L'INTERVIEW)

août signifiés le 19 juillet « *dans des logements insalubres de longue date, nous ont affirmé certains : comme si la Ville ne le savait pas ? On doute !* » Willy Demeyer affirme que « *le service Sécurité et Salubrité travaille. Mais la ville compte près de 100.000 logements (50% loués) : les visites s'effectuent au fur et à mesure* ». A noter que « *d'ici deux ans* », Liège comptera 60 logements d'urgence, soit le triple de la norme wallonne (1/10.000 habitants). D'autres arrêtés d'inhabitabilité sont-ils à prévoir ? « *Oui, nous répond-il. Mais très souvent, les problèmes se règlent. Ici, les propriétaires n'ont pas réagi - vraisemblablement car les travaux étaient trop importants* ». Le maire a géré « *une 10<sup>aine</sup> de dossiers similaires* » depuis 2000. « *C'est la 1<sup>ère</sup> fois que je monte au créneau ainsi (NDLR : multiplier les réunions). J'ai expliqué aux locataires qu'il fallait tout de suite quitter les lieux, faute de quoi il y aurait une expulsion de force que je ne voulais pas* ». **Terry BODSON 6 septembre 2007**